

N° ANFR : 091-024-0007  
091-024-0009  
N° : 2016-006-PT2

Ministère de l'Environnement et de l'Énergie et de la Mer



**SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES  
CONTRE LES OBSTACLES**

**CENTRE : Centre radar Palaiseau  
(ancien et nouveau)**

ECHELLE : 1/20000

Date : mercredi 1 juin 2016

**REMARQUE**

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée

**PLAN ANNEXE AU DECRET DU  
Service Compétent pour fournir tous les renseignements :**

Préfecture ou Direction Départementale des Territoire et de la Mer de l'Essonne

**Mode de consultation**  
A consulter chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones frappées de servitude

**COMMUNES SOUS SERVITUDES**

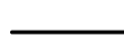
- 91 - ESSONNE :
- 91064 - Bièvres
- 91122 - Bures-sur-Yvette
- 91136 - Champlan
- 91272 - Gif-sur-Yvette
- 91312 - Igny
- 91377 - Massy
- 91458 - Nozay
- 91471 - Orsay
- 91477 - Palaiseau
- 91534 - Saclay
- 91587 - Saux-les-Chartreux
- 91635 - Vauhallan
- 91645 - Verrières-le-Buisson
- 91661 - Villebon-sur-Yvette
- 91666 - Villejuif
- 91692 - Les Ulis



Point de référence



Zone primaire



Zone secondaire



Secteur de dégagement



Limites d'égalités contraintes



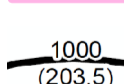
Zone de servitude particulière définie dans le mémoire explicatif



Niveau Départemental



Niveau Communal



Distance par rapport au point de référence en mètre  
Altitude NGF maximale constructible en mètre

Point

Équipement

Cote sol (NGF)  
(en mètres)

Coordonnées géographiques  
(Latitude, Longitude)

A  
B

Radar secondaire Paris Sud (nouveau radar)  
Centre Emission Déporté VHF (ancien radar)

160  
151

(48°42'50"N, 2°13'15"E)  
(48°43'0"N, 2°14'10"E)